

# CCMC 13289-R

## CCMC Évaluation de la conformité aux codes du Canada

Numéro du CCMC :	13289-R
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2007-10-09
Date de modification :	2023-11-08
Titulaire de l'évaluation :	<b>FIBERWEB, LLC</b> 70 Old Hickory Boulevard Old Hickory (TN) 37138 États-Unis Site Web : <a href="http://www.fiberweb.com">www.fiberweb.com</a> Téléphone : 615-847-7000
Nom du produit :	TYPAR®MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap - Air Barrier Material
Conformité :	CNB 2015, CBO
Exigences :	CCMC-TG-072709.02-15E, « Guide technique du CCMC sur les matériaux d'étanchéité à l'air »

**Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC – Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC**

## Opinion sur la conformité

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que le produit évalué, lorsqu'il est utilisé comme matériau d'étanchéité à l'air selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation, est conforme aux dispositions du code suivant :

### Code national du bâtiment du Canada 2015

Disposition	Type de solution
5.4.1.2. 1) Sous réserve du paragraphe 5.4.1.2.(2), ...	<u>Acceptable</u>
9.25.3.2. Caractéristiques	<u>De rechange</u>
9.36.2.10. 1) Les matériaux destinés à assurer la prin ...	<u>Acceptable</u>

### Code du bâtiment de l'Ontario

La décision n° 08-03-188 (13289-R) autorisant l'utilisation de ce produit en Ontario, sous réserve des modalités qu'elle contient, a été rendue par le ministre des Affaires municipales et du Logement le 2008-01-22 en vertu de l'article 29 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (consulter la décision pour connaître les modalités). Cette décision est soumise à des examens ainsi qu'à des mises à jour périodiques.

L'opinion ci-dessus est fondée sur l'évaluation par le CCMC des éléments de preuve techniques fournis par le titulaire de l'évaluation et est assujettie aux conditions et restrictions énoncées. Un résumé des exigences techniques qui constituent le fondement de la présente évaluation est inclus à l'intention des utilisateurs.

# Renseignements sur le produit

## Nom du produit

TYPAR®MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap - Air Barrier Material

## Description

Le présent rapport traite de la performance du produit à titre de matériau d'étanchéité à l'air faisant partie du système d'étanchéité à l'air « TYPAR® MetroWrap™/TEKTON MetroWrap – Air Barrier Material » désigné par Fiberweb, LLC. Ce système d'étanchéité à l'air n'a pas été évalué, mais il est décrit à la section [Information supplémentaire : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air](#) [Information supplémentaire : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air] à l'intention des agents du bâtiment et des concepteurs.

Le produit, lorsqu'il fait partie du système d'étanchéité à l'air désigné et est posé tel que décrit, aura une double fonction dans le mur : il agira tant comme matériau d'étanchéité à l'air que comme membrane de revêtement intermédiaire visant à limiter l'infiltration d'eau imprévue derrière le revêtement extérieur, cette dernière fonction étant abordée dans un rapport d'évaluation du CCMC distinct (CCMC 13286-R).

Le produit est un matériau filé-lié en oléfine (100 % polypropylène) fabriqué à partir de fibres continues orientées en polypropylène isotactique liées au moyen d'un procédé thermique et enduites d'une couche de copolymère microporeuse de 0,0296 mm. Le produit, de couleur gris argenté et à envers gris pâle, a une épaisseur de 0,31 mm. Il est offert en rouleaux de 3,048 m de largeur et de 30,48 m de longueur, ou en rouleaux de 1,524 m de largeur et de 45,72 m de longueur.

## Usine de fabrication

La présente évaluation est seulement valide pour les produits fabriqués dans l'usine suivante :

Nom du produit	Usine de fabrication
	Old Hickory (TN), US
TYPAR®MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap - Air Barrier Material	☑

☑ Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC.

## Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC se limite à l'utilisation du produit conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Le produit a démontré une perméance à l'air suffisamment basse, équivalente à celle des matériaux décrits au tableau A-9.25.5.1. 1), Valeurs de perméance à l'air et à la vapeur, et au paragraphe 9.36.2.10. 1), Construction des pare-air, division B, CNB 2015, pour servir de plan principal d'étanchéité à l'air dans un système d'étanchéité à l'air.
- Lorsque le produit est installé comme élément étanche à l'air dans le système d'étanchéité à l'air exclusif désigné, il suffit généralement que le pare-vapeur soit conforme aux paragraphes 9.25.4.2. 1) et 5), Pare-vapeur, division B, CNB 2015. Dans le cas où un autre élément de faible perméance à la vapeur d'eau a été installé dans le mur, l'article 9.25.5.1., Généralités (Propriétés et emplacement des matériaux dans l'enveloppe du bâtiment), division B, CNB 2015, s'applique.
- Le produit doit être posé :
  - le côté imprimé à l'extérieur et protégé des rayons ultraviolets dans les 60 jours suivant son installation;
  - avec une lame d'air d'au moins 10 mm entre la membrane de revêtement intermédiaire et le revêtement extérieur, à moins qu'il n'ait été jugé que le revêtement extérieur n'exigeait pas de lame d'air (p. ex., par le CCMC ou des agents du bâtiment d'après la performance antérieure du revêtement); et
  - d'après les instructions d'installation les plus à jour du produit « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap », de Fiberweb, LLC (membrane de revêtement intermédiaire, pare-air et membrane enveloppante pour solives de rive) (des exemples de détails d'installation sont présentés dans [Information supplémentaire : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air](#) [Information supplémentaire : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air]).
- Une lame d'air dissimulée ayant une largeur de plus de 25 mm doit comporter un coupe-feu adéquat, conformément à la sous-section 9.10.16., Pare-feu, division B, CNB 2015.
- Tous les joints doivent être étanchéisés au moyen d'un ruban de revêtement évalué par le CCMC conforme au répertoire normatif 07 25 20.
- La mention « CCMC 13289-R » doit figurer clairement sur le produit.

## Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité au critère suivant :

Numéro du critère	Critère
CCMC-TG-072709.02-15E	Guide technique du CCMC sur les matériaux d'étanchéité à l'air

Le titulaire du rapport a fourni de la documentation technique dans le cadre de l'évaluation réalisée par le CCMC. Les essais ont été menés dans des laboratoires reconnus par le CCMC. Les éléments de preuve techniques correspondants pour ce produit sont résumés ci-après.

L'évaluation de la durabilité du produit « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap » est traitée dans le rapport CCMC 13286-R et le vieillissement supplémentaire de la norme CAN/ULC-S741-08, « Matériau d'étanchéité à l'air – Spécification », est traité dans le présent rapport.

## Exigences de performance

Tableau 1. Résultats des essais relatifs à la performance exigée du produit

Essai	Exigence	Résultat
Cinq échantillons de membrane de 1 m <sup>2</sup> mis à l'essai conformément à la norme CAN/ULC-S741 : perméance à l'air mesurée à au moins six différentiels de pression d'air ( $\Delta P$ ) compris entre 0 et 300 Pa – non conditionnés (avant l'exposition aux U.V. et le vieillissement thermique).	Taux de perméabilité à l'air à un $\Delta P$ de 75 Pa (fondé sur une régression linéaire de 30 points de données) $\leq 0,02$ L/(s·m <sup>2</sup> )	0,0025 L/(s·m <sup>2</sup> )
Cinq échantillons de membrane de 1 m <sup>2</sup> mis à l'essai : perméance à l'air mesurée à au moins six différentiels de pression d'air ( $\Delta P$ ) compris entre 0 et 300 Pa – conditionnés (après l'exposition aux U.V. et le vieillissement thermique).	Pour une valeur inférieure à 0,01 L/(s·m <sup>2</sup> ) dans le cas des échantillons non conditionnés, l'augmentation du taux de perméabilité à l'air à un $\Delta P$ de 75 Pa pour les échantillons conditionnés $\leq 0,001$ L/(s·m <sup>2</sup> ).	0,0032 L/(s·m <sup>2</sup> ) <sup>(1)</sup>
		0,0007 L/(s·m <sup>2</sup> ) <sup>(2)</sup>
Perméance à la vapeur d'eau (sens de l'infiltration)	Pour une valeur inférieure à 60 ng/(Pa·s·m <sup>2</sup> ), l'endroit où le produit peut être installé est restreint par les exigences énumérées à l'article 9.25.1.1., division B, CNB 2015.	424,9 ng/(Pa·s·m <sup>2</sup> )
Perméance à la vapeur d'eau (sens de l'exfiltration)		475,7 ng/(Pa·s·m <sup>2</sup> )

### Notes :

- <sup>1</sup> Résultat des essais (taux de perméabilité à l'air) pour les échantillons conditionnés après exposition aux U.V. et vieillissement thermique.
- <sup>2</sup> Augmentation du taux de perméabilité à l'air pour les échantillons conditionnés après exposition aux U.V. et vieillissement thermique.

## Information supplémentaire : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système

This PDF is an alternative version. This document was published on 2024-02-29 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(FR\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

## d'étanchéité à l'air

Le CCMC n'a pas évalué la performance du système d'étanchéité à l'air « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap » pour vérifier sa conformité avec l'article 9.25.3.2., Caractéristiques, division B, CNB 2015. Toutefois, le CCMC est d'avis que si un système d'étanchéité à l'air utilise ce produit et est installé conformément aux détails décrits ci-dessous et dans le manuel d'installation du produit « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap » de Fiberweb, LLC, il devrait satisfaire aux exigences relatives à la continuité des systèmes d'étanchéité à l'air prescrites aux articles 9.25.3.1., Étanchéité à l'air exigée, et 9.25.3.3., Continuité du système d'étanchéité à l'air, division B, CNB 2015.

### Examen de la question

Les autorités compétentes devraient être conscientes que ce système diffère d'un système d'étanchéité à l'air classique, qui utilise une membrane souple comme plan principal d'étanchéité à l'air. Dans cette autre méthode, la membrane (soit la feuille de polyéthylène) est intercalée entre deux autres matériaux de sorte qu'elle n'a pas à résister d'elle-même à la pleine force des différences de pression intérieure/extérieure produites par l'effet de tirage, les installations mécaniques et surtout, le vent.

Dans un système dans lequel la membrane est appliquée à la surface extérieure du revêtement mural intermédiaire, comme le système d'étanchéité à l'air proposé, la membrane n'a pas de support continu contre la pression de l'air extérieur et doit donc avoir une force suffisante pour résister à la pression entre des points d'appui, comme ses propres points d'attache ou les points où le lattage ou le revêtement extérieur est fixé au mur. L'évaluation du produit par le CCMC **n'inclut pas l'évaluation de cette résistance** ou de la résistance des détails de continuité. Il appartient par conséquent à l'autorité compétente de déterminer si le système d'étanchéité à l'air du produit décrit dans le présent rapport est conforme à l'esprit du paragraphe 9.25.3.2. 1), Caractéristiques, division B, CNB 2015, comme étant une barrière efficace pour la construction envisagée dans l'aire géographique et climatique en cause. Par exemple, l'autorité compétente peut juger que le système d'étanchéité à l'air proposé est approprié pour des bâtiments situés dans des zones urbaines, des endroits abrités ou des zones de vent faible, en se fondant sur la performance antérieure du produit, alors qu'elle peut juger inapproprié le même système pour des bâtiments situés dans des emplacements exposés aux éléments et à de grands vents dans des régions rurales ou côtières.

Voici une liste de vérification d'un système d'étanchéité à l'air à l'intention de l'autorité compétente. Un système d'étanchéité à l'air doit :

- i. avoir un taux de perméabilité à l'air suffisamment faible pour être acceptable;
- ii. être continu;
- iii. être durable;
- iv. pouvoir résister aux charges dues aux pressions d'air prévues; et
- v. pouvoir être construit sur place.

### Détails de l'installation

Le produit est appliqué sur un revêtement intermédiaire de mur extérieur dérivé du bois, conforme au CNB 2015. Il ne contribue pas au système d'étanchéité à l'air tant qu'il n'a pas été joint aux autres composants constituant le système d'étanchéité à l'air du bâtiment. Le manuel d'installation décrit la façon dont le produit doit être joint au mur de fondation, aux fenêtres et aux portes, aux pénétrations dans le mur et au pare-air du plafond pour créer le système.

L'installation adéquate d'un système d'étanchéité à l'air dépend de l'ordonnancement des étapes de construction. La coordination des travaux s'impose pendant l'érection de la charpente et après la réalisation du système afin que d'autres corps de métier ne détruisent pas l'intégrité du système d'étanchéité à l'air installé.

Le système d'étanchéité à l'air proposé possède les caractéristiques suivantes :

- i. produit « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap – Air Barrier Material » servant de plan principal d'étanchéité à l'air;
- ii. accessoires (incluant un ruban de revêtement évalué par le CCMC et des produits d'étanchéité) pour maintenir la continuité aux jonctions avec les pénétrations dans le mur (p. ex., fenêtres, portes, tuyaux, conduits, prises électriques, etc.) et selon les détails de continuité indiqués dans le manuel d'installation du produit;
- iii. durabilité satisfaisant aux exigences relatives aux rayons ultraviolets et au vieillissement thermique;
- iv. revêtement intermédiaire extérieur avec dispositifs de fixation prescrits et nomenclature de fixation du produit « TYPAR® MetroWrap™ / TEKTON MetroWrap » pour assurer un support structural contre les surcharges de pression prévues; et
- v. construction sur place par des constructeurs qualifiés et inspection par des agents du bâtiment.

Les figures ci-après décrivent les détails de construction types de l'installation sur place du produit constituant le système d'étanchéité à l'air. Pour des détails additionnels, consulter le manuel d'installation du produit.

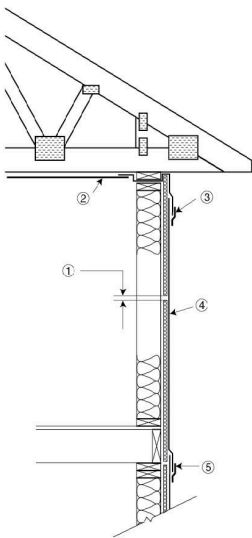


Figure 1. Coupe transversale d'un mur extérieur construit avec le produit – continuité entre le sommet du mur et le plafond

1. Revêtement intermédiaire dérivé du bois installé avec espacement horizontal ouvert
2. Pare-air/pare-vapeur du plafond
3. Ruban de revêtement évalué par le CCMC
4. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif
5. Chevauchement type de 100 mm du matériau d'étanchéité à l'air exclusif et ruban

Tous les joints horizontaux du produit doivent se chevaucher de 100 mm et être rubanés à l'aide de ruban de revêtement évalué par le CCMC. Afin de conserver la continuité du plan d'étanchéité à l'air, le produit doit être scellé à la toiture au moyen d'une membrane de transition appropriée. Le produit doit être fixé sous la membrane de transition

pour permettre la pose adéquate de bardeaux. Un revêtement intermédiaire dérivé du bois, une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure ayant une perméance à la vapeur d'eau inférieure à  $60 \text{ ng}/(\text{Pa}\cdot\text{s}\cdot\text{m}^2)$  doit être installé conformément à l'article 9.25.5.2., Emplacement des matériaux à faible perméance, division B, CNB 2015.

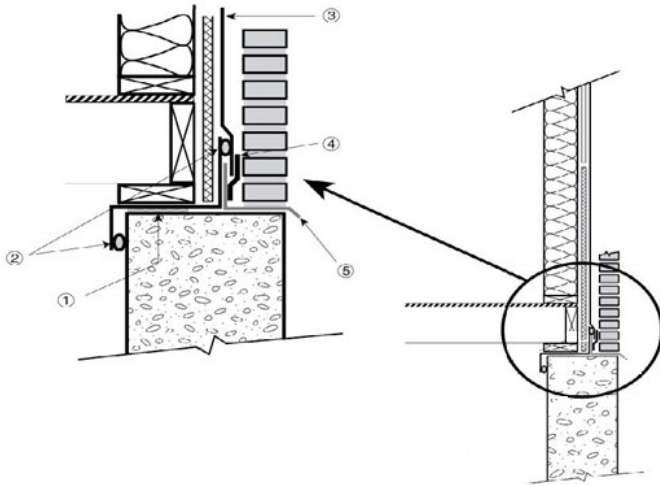


Figure 2. Détail de la base de la fondation pour la pose du produit

1. Garniture d'étanchéité de la lisse d'assise
2. Produit d'étanchéité
3. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif
4. Ruban
5. Solin

Étant donné que le mur de fondation fait partie du système d'étanchéité à l'air, le matériau doit être scellé au mur de fondation de façon à maintenir la continuité du plan d'étanchéité. Le produit d'étanchéité doit être compatible avec le matériau d'étanchéité à l'air; les produits d'étanchéité à base de silicone, par exemple, ne doivent pas être utilisés. Pour maintenir l'étanchéité à l'eau, la membrane de revêtement intermédiaire du produit doit être posée au-dessus du solin et rubanée afin de drainer de façon appropriée toute infiltration d'eau qui traverserait le revêtement extérieur.



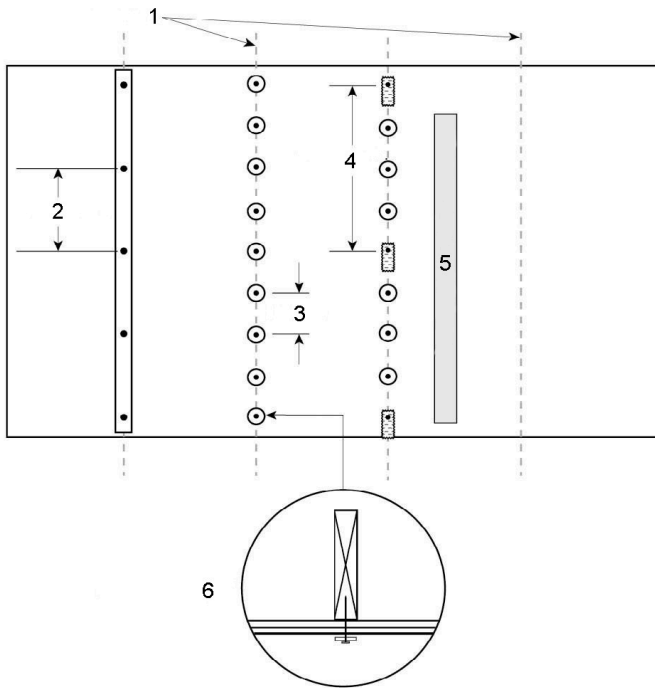


Figure 3. Dispositifs de fixation structuraux pour le produit

1. Axes du poteau
2. 300 mm entre axes
3. 150 mm entre axes
4. 600 mm entre axes
5. Chevauchement et joints verticaux rubanés
6. Clous à tête de 25 mm ou agrafes à brique posés dans le poteau selon un espacement de 150 mm entre axes

Lorsqu'il est installé à titre de plan d'étanchéité principal, le produit doit être fixé à la structure au moyen de clous avec rondelles en plastique, de vis avec rondelles en plastique ou d'agrafes à brique appropriées.

Dans le cas de construction à ossature de bois pour laquelle le revêtement intermédiaire est un panneau de contreplaqué, un panneau isolé, une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure, utiliser des clous avec rondelles en plastique et des agrafes à brique.

Dans le cas de construction à ossature d'acier pour laquelle le revêtement intermédiaire est une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure, utiliser des vis avec rondelles et des agrafes à brique.

À tous les joints, il doit y avoir un chevauchement d'au moins 100 mm, et les joints verticaux et horizontaux doivent être fixés au moyen d'un ruban de revêtement évalué par le CCMC.

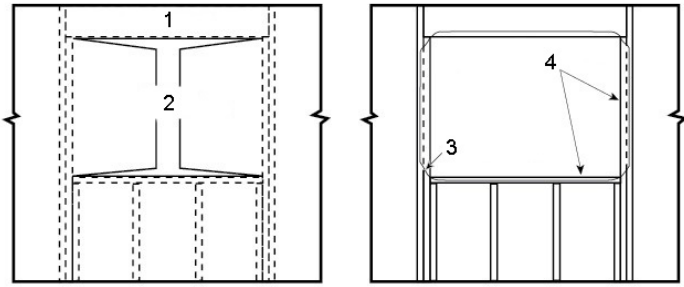


Figure 4. Ouvertures de fenêtre et de porte

1. Vue extérieure
2. Faire une incision en Y inversé dans la membrane
3. Rubaner les coins coupés
4. Fixer le matériau d'étanchéité exclusif sur les côtés et sur la partie inférieure

Le matériau doit être taillé et enroulé autour des éléments d'ossature aux ouvertures (voir la [figure 4](#)). On doit ensuite rubaner les extrémités coupées à l'intérieur de l'ossature ou les sceller avec un produit d'étanchéité. Un joint étanche doit être établi aux fenêtres ou aux portes afin d'assurer la continuité à la jonction avec ces éléments (voir la [figure 5](#)).

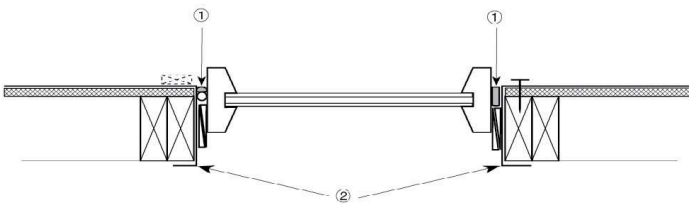


Figure 5. Coupe transversale d'un dormant de fenêtre

1. Sceller au dormant des fenêtres à l'aide d'un produit d'étanchéité ou d'une mousse compatible avec le matériau d'étanchéité à l'air exclusif et les dormants de bois/vinyle/aluminium
2. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif

Le plan d'étanchéité du matériau doit être réalisé de façon continue avec les fenêtres et les portes qui font partie du système d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment. Le matériau doit être scellé aux dormants de fenêtre ou de porte soit à l'aide d'un produit d'étanchéité avec tige d'appui, soit par remplissage d'une mousse à sceller. Les produits d'étanchéité doivent être compatibles avec le produit et adhérer au matériau du dormant.

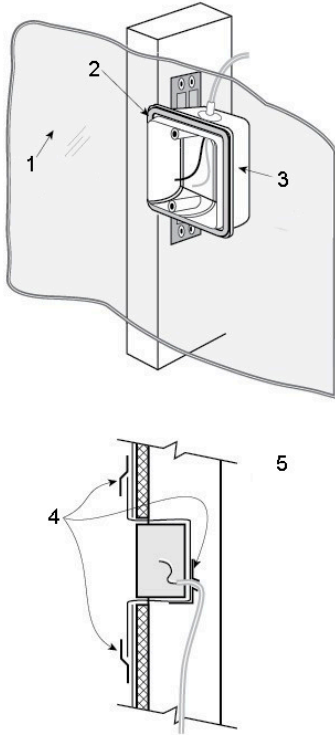


Figure 6. Coffrets électriques extérieurs

1. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif posé sur le revêtement intermédiaire (non illustré par souci de clarté)
2. Dispositif de retenue encliquetable
3. Coffret étanche en plastique
4. Étanchéisation au moyen d'un ruban
5. Étanchéiser les coffrets de sortie électrique ou utiliser des coffrets étanches en plastique

Tous les coffrets électriques extérieurs ou autres pénétrations à travers le matériau doivent être étanchéisés afin de maintenir le plan d'étanchéité du système d'étanchéité à l'air. Il faut envelopper et rubaner tous les coffrets électriques à la membrane du produit, ou bien utiliser des coffrets électriques étanches à l'air.

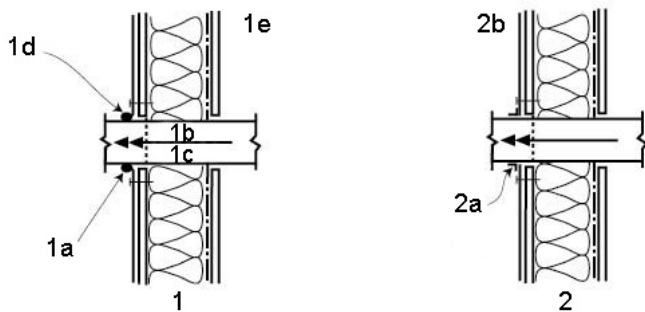


Figure 7. Étanchéité aux pénétrations de mur

1. Première méthode
  - a. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif autour de l'ouverture
  - b. Circulation de l'air
  - c. Extraction

- d. Étanchéisation autour de l'ouverture
  - e. Intérieur
2. Deuxième méthode
- a. Couper le matériau d'étanchéité à l'air exclusif autour de l'endroit où l'ouverture et le ruban se rejoignent
  - b. Extérieur

Les tuyaux et les conduits traversant la membrane du produit doivent être scellés à cette dernière. Un cordon de produit d'étanchéité ou un ruban de revêtement évalué par le CCMC compatible avec le produit et le matériau du tuyau ou du conduit est recommandé.

## Renseignements administratifs

### Utilisation des examens du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)

Le présent examen doit être lu dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#), de tout code de construction ou règlement applicable et de toute autre exigence réglementaire (par exemple, la [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#), la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#), etc.).

Il incombe à l'utilisateur de vérifier la validité de l'examen et de s'assurer que celui-ci n'a pas été retiré ou remplacé par une version plus récente dans le [Recueil d'examens de produits du CCMC](#).

### Exonération de responsabilité

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) n'a évalué que les caractéristiques du produit spécifique décrit dans la présente évaluation. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide si le produit est utilisé dans le cadre d'une construction permise, selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation et conformément aux codes de construction et règlements applicables.

La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout produit évalué. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ou de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation, ni de l'utilisation de tout produit évalué. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

### Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

### Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2024

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

---

**This PDF is an alternative version.** This document was published on 2024-02-29 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(FR\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

## Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

### Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse [ccmc@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:ccmc@nrc-cnrc.gc.ca).

## AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

### **En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :**

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)

# Conformité au moyen d'une solution acceptable

## Conformité au CNB au moyen de solutions acceptables

S'il peut être démontré que la conception d'un bâtiment (matériaux, composants, ensembles de construction ou systèmes) satisfait à toutes les dispositions des **solutions acceptables** pertinentes de la division B (si, par exemple, elle est conforme à toutes les dispositions pertinentes d'une norme incorporée par renvoi), on juge que la conception satisfait aux objectifs et aux énoncés fonctionnels liés aux dispositions en question et, par conséquent, qu'elle est conforme aux exigences du CNB.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)a)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution acceptable**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

## Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

# Conformité au moyen d'une solution de rechange

## Conformité au CNB au moyen de solutions de rechange

Une conception qui diffère des solutions acceptables de la division B doit être considérée comme une « **solution de rechange** ». Il faut démontrer que cette solution de rechange traite des mêmes aspects que les solutions acceptables pertinentes de la division B, y compris les objectifs et énoncés fonctionnels qui y sont attribués. Toutefois, comme les objectifs et les énoncés fonctionnels sont exprimés en des termes entièrement qualitatifs, il n'est pas possible de démontrer qu'une solution de rechange y est conforme. C'est pourquoi l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) indique que la division B établit de façon quantitative les performances que les solutions de rechange doivent atteindre. Dans de nombreux cas, ces performances ne sont pas définies de façon très précise dans les solutions acceptables. [...] Quoi qu'il en soit, l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) précise qu'un effort doit être fourni pour démontrer que la performance de la solution de rechange n'est pas seulement « acceptable », mais qu'elle est « équivalente » à celle d'une conception qui satisferait aux exigences des solutions acceptables pertinentes de la division B.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)b)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution de rechange**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

## Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.